

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 23 juin 2015, à 20 h 00, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Josée Bissonnette, Philippe Guénette, Christian Huppé, Valérie La Madeleine, Alain Langlois, Jean-François Meilleur, Veronique Morel, Amélie Poirier, Hélène Roberge, Ronald Tremblay, Carole Vigneault ainsi que Renée Beaulieu, Christian Delorme, Isabel Godard et Jocelyn Plante, représentants du Comité de parents.

ABSENCE NOTIFIÉE : monsieur Gaétan Marcil.

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Joseph Atalla, directeur général, Luc Lapointe, directeur général adjoint, Patrick Mendes, directeur général adjoint, Marie-Rose Vandemoortele, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Richard Pundzius, directeur par intérim du Service de l'organisation scolaire, et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 20 h 00.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-158-06-15

Il est proposé par monsieur Philippe Guénette d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation des procès-verbaux (néant)
4. Affaires en cours
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. Points de décision
 - Direction générale
 - 6.1. Rapport du comité d'évaluation du directeur général (huis clos)
 - 6.2. Nomination de la directrice ou du directeur du Service des ressources humaines (huis clos)
 - 6.3. Déclaration du dirigeant de l'organisme attestant la fiabilité des données et des contrôles / période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015
 - Service du secrétariat général et des communications
 - 6.4. Décision sur une demande de révision / dossiers de la fin juin (huis clos)
 - 6.5. Décision sur une demande de révision / dossiers de la fin août (reporté à la séance en ajournement du 25 août 2015)
 - 6.6. Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes / adoption
 - 6.7. Rémunération des membres du Conseil des commissaires pour l'année 2015-2016 (reporté à la séance en ajournement du 25 août 2015)
 - Service des ressources financières
 - 6.8. Budget des établissements de la Commission scolaire des Patriotes 2015-2016
 - 6.9. Budget de la Commission scolaire des Patriotes 2015-2016
 - 6.10. Politique relative aux frais de déplacement et de représentation / adoption
 - Service des ressources matérielles
 - 6.11. Servitude pour droit de passage et entretien d'une piste cyclable municipale sur le terrain de l'école Jolivent

- 6.12. Servitude pour droit de passage et entretien d'une conduite d'égout pluvial sur le terrain de l'École d'éducation internationale
- 6.13. Servitude pour droit de circulation, école Les Jeunes Découvreurs
- 6.14. Cession de parcelles de terrain, 3^e Avenue McMasterville
- 7. Point d'information
 - Service des ressources financières
 - 7.1. Budget des services centraux 2015-2016
- 8. Affaires diverses
- 9. Protecteur de l'élève / Avis
- 10. Parole au public
- 11. Rapport de la présidente
- 12. Parole aux membres du Conseil
 - 12.1. Parole aux commissaires-parents
 - 12.2. Parole aux autres commissaires
- 13. Ajournement de la séance au 25 août 2015 à 20 h

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Néant

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivi à la dernière séance

Néant

5. PAROLE AU PUBLIC

Néant

6. POINTS DE DÉCISION

Mesdames et messieurs les commissaires conviennent de traiter les points 6.8, 6.9 et 6.14 dès maintenant.

6.8 Budget des établissements de la Commission scolaire des Patriotes 2015-2016

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant les dispositions de l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que les budgets des écoles et des centres ont été adoptés par les conseils d'établissement;

C-159-06-15 Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

D'approuver le budget des écoles primaires et secondaires ainsi que du Centre de formation du Richelieu et du Centre de formation professionnelle des Patriotes pour l'année scolaire 2015-2016.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.9 Budget de la Commission scolaire des Patriotes 2015-2016

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant que, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire des Patriotes doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2015-2016;

Considérant que ce budget est équilibré;

Considérant que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,19740 \$ par 100 \$ d'évaluation;

Considérant que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

C-160-06-15 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

Que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année 2015-2016 prévoyant des revenus et des dépenses de 327 963 286 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,19740 \$ par 100 \$ d'évaluation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.14 Cession de parcelles de terrain, 3^e Avenue McMasterville

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant la demande par un regroupement de citoyens propriétaires de terrains bordant celui de l'école La Farandole (lot 10-21-93), demandant à la Commission scolaire des Patriotes de leur céder des parcelles de ce terrain compte tenu de leur occupation et de leur entretien depuis plusieurs années;

Considérant que cette cession ne vient pas réduire la valeur marchande du terrain existant et que les frais requis pour corriger la situation actuelle seraient supérieurs à la valeur cédée;

Considérant que les frais relatifs à ces cessions seront assumés en totalité par les propriétaires riverains concernés;

C-161-06-15 Il est proposé par monsieur Philippe Guénette :

De mandater le Service des ressources matérielles afin de conclure les cessions de terrain aux propriétaires en ayant fait la demande pour une partie du lot 10-21-93;

De mandater la présidente et le directeur général à signer tous les documents requis afin de conclure ces cessions de terrain, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Direction générale

6.1 Rapport du comité d'évaluation du directeur général

Huis clos

C-162-06-15 Il est proposé par madame Carole Vigneault que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 20 h 20.

Retour à l'assemblée publique

C-163-06-15 Il est proposé par madame Carole Vigneault que l'assemblée redevienne publique.

Il est 22 h 10.

Considérant le rapport présenté à huis clos par le comité d'évaluation du directeur général lors de la présente séance;

C-164-06-15 Il est proposé par madame Josée Bissonnette :

Que l'on prenne acte du rapport sur le plan d'action du directeur général, tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Nomination de la directrice ou du directeur du Service des ressources humaines

Ce point a fait l'objet de discussions durant le huis clos décrété pour le point 6.1.

Considérant l'annonce du départ à la retraite de monsieur Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines;

Considérant le processus de sélection mené par la Commission scolaire des Patriotes afin de pourvoir le poste de directrice ou de directeur du Service des ressources humaines;

Considérant la recommandation formulée par le Comité de sélection du personnel cadre et hors cadre constitué pour combler ce poste;

C-165-06-15 Il est proposé par monsieur Philippe Guénette :

De procéder à la nomination de madame Nathalie Avon au poste de directrice du Service des ressources humaines, à compter du 1^{er} juillet 2015;

Que le mandat de madame Nathalie Avon soit d'une durée indéterminée;

Que les conditions de travail de cette personne soient celles prévues au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal [L.R.Q., c. I-13.3, a. 451 / r.0.003.2]*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Motion de remerciement et de félicitations

Considérant le départ à la retraite de monsieur Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines, le 30 juin 2015;

C-166-06-15 Il est proposé par madame Hélène Roberge :

Que des remerciements et des félicitations lui soient adressés au nom du Conseil des commissaires pour la qualité de sa contribution au développement de la Commission scolaire des Patriotes.

6.3 Déclaration du dirigeant de l'organisme attestant la fiabilité des données et des contrôles / période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale et responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC), présente ce point.

Considérant que, le 7 décembre 2012, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi n° 1 intitulé *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*;

Considérant qu'à la suite de l'adoption de cette loi, chaque commission scolaire a dû nommer un responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC);

Considérant que cette loi modifie notamment la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., chapitre C-65.1) à laquelle les commissions scolaires sont assujetties depuis octobre 2008;

Considérant que, conformément à cette loi, le Conseil du trésor a édicté la *Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics* (ci-après « Directive »), qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2013 et qui s'applique notamment aux commissions scolaires;

Considérant que cette directive prévoit tous les cas de reddition de comptes et vient uniformiser le contenu et la forme des informations à transmettre au secrétariat du Conseil du trésor;

Considérant que, selon les exigences définies dans la Directive, la commission scolaire doit rendre compte au sujet de ses activités contractuelles réalisées au cours de la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015;

Considérant que la reddition de comptes annuelle doit être transmise au secrétariat du Conseil du trésor au plus tard le 30 juin 2015;

Considérant que la Directive prévoit notamment que le dirigeant de l'organisme public doit attester, annuellement, la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle, en utilisant le modèle présenté à l'annexe 3 de la Directive;

Considérant que cette annexe 3 permet à la commission scolaire d'ajouter des commentaires;

Considérant que, dans le cas d'une commission scolaire, le dirigeant de l'organisme public est le Conseil des commissaires, à moins que celui-ci ait délégué par règlement au Comité exécutif ou au directeur général, tout ou partie de ses fonctions prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

Considérant qu'à la Commission scolaire des Patriotes, les fonctions de dirigeant de l'organisme, pour lesquelles une reddition de comptes doit être faite, sont partagées entre le Conseil des commissaires, le Comité exécutif et le directeur général et que chacun doit procéder à la reddition de comptes pour les autorisations qu'ils ont respectivement données au cours de la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015;

Considérant les explications fournies par le responsable de la reddition de comptes et par la responsable de l'observation des règles contractuelles;

Considérant que les activités contractuelles réalisées à la Commission scolaire des Patriotes ont été accomplies par les gestionnaires visés en ayant le souci de respecter la *Loi sur les contrats des organismes publics*, au meilleur de leur jugement et de leur capacité, et ce, dans les limites des ressources disponibles;

C-167-06-15 Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

D'adopter la déclaration du dirigeant de l'organisme attestant la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle telle qu'annexée à la présente résolution, en respectant le modèle proposé à l'annexe 3 de la Directive et en ajoutant le commentaire suivant :

« Cette déclaration est faite par le dirigeant de l'organisme dans un contexte où les activités contractuelles réalisées à la commission scolaire ont été accomplies par les gestionnaires visés en ayant le souci de respecter la Loi sur les contrats des organismes publics, au meilleur de leur jugement et de leur capacité, et ce, dans les limites des ressources disponibles. »

De mandater la présidente à signer la déclaration du dirigeant de l'organisme public (annexe 3) et tout autre document nécessaire afin de respecter les exigences de reddition de comptes prévues à la Directive;

De transmettre, au plus tard le 30 juin 2015, tous les documents nécessaires au secrétariat du Conseil du trésor afin de respecter les exigences de reddition de comptes prévues à la Directive.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service du secrétariat général et des communications

6.4 Décision sur une demande de révision / dossiers de la fin juin

Ce point a fait l'objet de discussions durant le huis clos décrété pour le point 6.1.

Considérant la demande de révision datée du 13 mai 2015 et reçue le même jour au centre administratif, par laquelle les plaignants contestent la décision de la direction de l'école de classer leur enfant au régulier en 1^{re} année pour l'année scolaire 2015-2016 au motif que celui-ci a besoin d'un encadrement tel qu'offert dans une classe spécialisée;

Considérant que le Comité de révision s'est réuni le 17 juin 2015 et qu'il a entendu les parents de l'élève, la directrice de l'école, l'enseignante de l'élève, l'orthophoniste, l'orthopédagogue ainsi que la technicienne en éducation spécialisée;

Considérant que, lors de cette réunion, les parents ont demandé aux membres du Comité de révision que leur enfant soit classé dans une classe d'enseignement spécialisé pour le développement social et communicatif pour l'année scolaire 2015-2016;

Considérant les éléments soulevés par les parents, notamment leurs préoccupations quant à la motivation et à la réussite scolaire de leur enfant et le fait qu'ils désirent que leur enfant évolue à son rythme;

Considérant que les *Lignes directrices pour l'intégration scolaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* du ministère l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche invitent le milieu scolaire à considérer d'abord la classe ordinaire, avec les adaptations et le soutien nécessaires comme le lieu privilégié pour la scolarisation des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

Considérant les éléments soulevés par l'équipe-école, notamment le fait que l'élève a les prérequis nécessaires pour l'apprentissage de la lecture et de l'écriture en 1^{re} année et qu'il pourra bénéficier de modèles positifs dans une classe ordinaire;

Considérant que l'ensemble des adaptations réalisées auprès de l'élève par l'équipe-école lui a permis de vivre des réussites, que l'élève a progressé et qu'il dénote un réel intérêt en classe;

Considérant que l'équipe-école affirme que le classement de l'élève dans une classe d'enseignement spécialisé pour le développement social et communicatif ne répond pas à ses besoins actuels;

Considérant que l'élève a besoin de services notamment, en orthopédagogie, en orthophonie et d'accompagnement, lesquels pourront lui être offerts en classe ordinaire;

Considérant le rapport présenté au Conseil des commissaires par les membres du Comité de révision et leur recommandation;

C-168-06-15

Il est proposé par madame Valérie La Madeleine :

De maintenir la décision rendue par la direction de l'école à l'effet de maintenir le classement en 1^{re} année en classe ordinaire de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-021-06-15.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5 Décision sur une demande de révision / dossiers de la fin août

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 25 août 2015.

6.6 Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes / adoption

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit l'obligation pour le conseil des commissaires de chaque commission scolaire

d'adopter par règlement un code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires;

Considérant que le Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes a été adopté le 22 juin 2009 et qu'il y a lieu d'y apporter des modifications;

Considérant les articles 96.25, 110.13, 183 et 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant l'avis du Comité de parent et l'avis du Comité consultatif de gestion;

Considérant qu'aucun conseil d'établissement n'a transmis d'avis;

C-169-06-15 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

D'adopter le Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.7 Rémunération des membres du Conseil des commissaires pour l'année 2015-2016

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 25 août 2015.

Service des ressources financières

6.10 Politique relative aux frais de déplacement et de représentation / adoption

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant qu'il est souhaitable d'apporter des modifications à la *Politique relative aux frais de déplacement et de représentation*, afin de réaliser des économies;

Considérant que la modification suggérée concerne le retrait de l'indemnité minimale de 2,00 \$ pour des frais de déplacement afin que toutes les indemnités pour frais de déplacement soient établies sur la base du nombre de kilomètres parcourus;

Considérant que cette modification entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2015;

Considérant les commentaires reçus dans le cadre de la consultation;

C-170-06-15 Il est proposé par madame Carole Vigneault :

D'adopter les modifications apportées à la *Politique relative aux frais de déplacement et de représentation*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources matérielles

6.11 Servitude pour droit de passage et entretien d'une piste cyclable municipale sur le terrain de l'école Jolivent

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant la demande par la Ville de Beloeil pour l'obtention d'une servitude sur une parcelle du lot 4 493 922 pour l'aménagement, l'entretien et la réparation d'une piste cyclable;

Considérant que cette servitude ne nuit en rien aux activités courantes de l'école Jolivent située sur ce terrain;

Considérant que l'ensemble des honoraires professionnels et des frais de publication associés à la constitution de ladite servitude sera assumé par la Ville de Beloeil;

C-171-06-15 Il est proposé par madame Isabel Godard :

De mandater le Service des ressources matérielles afin de conclure un acte de servitude en faveur de la Ville de Beloeil;

De mandater la présidente et le directeur général à signer tous les documents requis afin de conclure cet acte de servitude, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.12 Servitude pour droit de passage et entretien d'une conduite d'égout pluvial sur le terrain de l'École d'éducation internationale

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant la demande par la Municipalité de McMasterville pour l'obtention d'une servitude sur une parcelle du lot 4 494 489 pour droit de passage et d'entretien d'une conduite d'égout pluvial;

Considérant que cette servitude ne nuit en rien aux activités courantes de l'École d'éducation internationale située sur ce terrain;

Considérant que l'ensemble des honoraires professionnels et des frais de publication associés à la constitution de ladite servitude sera assumé par la Municipalité de McMasterville;

Considérant la relation de partenariat existante entre la Commission scolaire des Patriotes et la Municipalité de McMasterville;

C-172-06-15 Il est proposé par monsieur Philippe Guénette :

De mandater le Service des ressources matérielles afin de conclure un acte de servitude en faveur de la Municipalité de McMasterville;

De mandater la présidente et le directeur général à signer tous les documents requis afin de conclure cet acte de servitude, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.13 Servitude pour droit de circulation, école Les Jeunes Découvreurs

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant la servitude 1 096 120 intervenue entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Boucherville le 24 octobre 2000;

Considérant les nouveaux travaux en sous-œuvre pour desservir le Centre de la petite enfance de Boucherville inc., voisin de l'école primaire Les Jeunes Découvreurs;

Considérant la nouvelle servitude en faveur du Centre de la petite enfance de Boucherville inc.;

Considérant que la nouvelle servitude n'affecte en rien la servitude originale;

Considérant que la servitude originale subsistera et aura son plein effet;

Considérant les relations entre la Commission scolaire des Patriotes et le Centre de la petite enfance de Boucherville;

Considérant la relation de partenariat entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Boucherville;

C-173-06-15 Il est proposé par madame Josée Bissonnette :

De mandater la présidente et le directeur général à signer tous les documents requis à cet effet, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. POINT D'INFORMATION

Service des ressources financières

7.1 Budget des services centraux 2015-2016

Madame Angèle Latulippe présente les prévisions financières pour l'année scolaire 2015-2016 pour chaque unité administrative des services centraux.

Elle répond aux questions de mesdames et messieurs les commissaires.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS

Néant

10. PAROLE AU PUBLIC

Néant

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

ACTIVITÉS POLITIQUES ET DE REPRÉSENTATION

— Néant

ACTIVITÉS MÉDIATIQUES

— Lettre d'opinion au sujet de l'avenir de la gouvernance scolaire

ACTIVITÉS CSP

— Participation au lancement d'un CD des élèves de l'école orientante l'Impact en compagnie des commissaires de Boucherville

— Rencontre du Comité exécutif avec l'exécutif du Comité de parents

— Participation à la soirée de collation de grades des finissants de l'école secondaire le Carrefour

— Participation au souper du tournoi de golf de la Fondation de l'école secondaire De Mortagne

— Participation à la soirée de collation de grades des finissants de l'École d'éducation internationale en compagnie du commissaire du secteur

ACTIVITÉS RCSM, FCSQ ET RÉGIONALES

- Remise d'un prix de la FCSQ dans le cadre du gala national « Chapeau, les Filles!, volet Excelle Science 2014-2015 » à Québec
- Communiqué de presse du RCSM pour dénoncer les compressions

CORRESPONDANCE REÇUE

- Lettre de la Fondation Justine et Florence au sujet de l'octroi de 12 000 \$ pour compenser le coût d'acquisition de 12 tablettes électroniques adaptées pour les élèves autistes de l'école secondaire De Mortagne
- Lettre du préfet de la MRC de la Vallée-du-Richelieu au sujet des protocoles
- Lettre du ministre François Blais au sujet de subventions totalisant 17 938 \$ dans le cadre du programme Projets novateurs pour promouvoir la diversification des choix scolaires des jeunes filles et de favoriser leur accès à des métiers traditionnellement masculins

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

12.1 Parole aux commissaires-parents

Madame Isabel Godard fait état des sujets traités lors de la dernière rencontre du Comité de parents. Une présentation y a été faite concernant le plan de compressions. Une résolution a été adoptée afin de dénoncer ces compressions.

Monsieur Jocelyn Plante fait état de sa participation à la soirée des Méritas de l'école secondaire de Chambly.

Madame Renée Beaulieu fait état des sujets traités lors de la dernière rencontre du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

12.2 Parole aux autres commissaires

Madame Hélène Roberge souligne le travail exceptionnel réalisé durant cette année de transition, par l'équipe de la direction générale et des services centraux et par les commissaires anciens et actuels.

Elle souhaite une excellente retraite à monsieur Sylvain St-Jean.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-174-06-15

À 22 h 40, il est proposé par monsieur Alain Langlois d'ajourner la séance au 25 août 2015 à 20 h.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

Secrétaire générale

CH/lc